

Répertoire des servitudes radioélectriques

COMMUNE: ANGICOURT (60013)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
1946	D	16/06/61	PT2LH	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	HARAMONT 0020080010	LA NEUVILLE-GARNIER 0600080009
Communes grevées : HARAMONT(02368), LES AGEUX(60006), ANGICOURT(60013) , ANGY(60015), AUTEUIL(60030), BERTHECOURT(60065), BETHISY-SAINT-MARTIN(60067), BETHISY-SAINT-PIERRE(60068), BONNEUIL-EN-VALOIS(60083), BURY(60116), CAMBRONNE-LES-CLERMONT(60120), CINQUEUX(60154), GILOCOURT(60272), HEILLES(60307), HERMES(60313), HODENC-L'EVEQUE(60316), HONDAINVILLE(60317), LIANCOURT(60360), LONGUEIL-SAINTE-MARIE(60369), MOGNEVILLE(60404), MONCEAUX(60406), MORIENVAL(60430), MOUCHY-LE-CHATEL(60437), MOUY(60439), NOAILLES(60462), ORROUY(60481), PONCHON(60504), PONTPOINT(60508), RANTIGNY(60524), RHUIS(60536), SAINTINES(60578), SAINT-SAUVEUR(60597), SAINT-SULPICE(60598), SAINT-VAAST-DE-LONGMONT(60600), VERBERIE(60667), VERDERONNE(60669),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

COMMUNE: CINQUEUX (60154)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
1946	D	16/06/61	PT2LH	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	HARAMONT 0020080010	LA NEUVILLE-GARNIER 0600080009
Communes grevées : HARAMONT(02368), LES AGEUX(60006), ANGICOURT(60013), ANGY(60015), AUTEUIL(60030), BERTHECOURT(60065), BETHISY-SAINT-MARTIN(60067), BETHISY-SAINT-PIERRE(60068), BONNEUIL-EN-VALOIS(60083), BURY(60116), CAMBRONNE-LES-CLERMONT(60120), CINQUEUX(60154), GILOCOURT(60272), HEILLES(60307), HERMES(60313), HODENC-L'EVEQUE(60316), HONDAINVILLE(60317), LIANCOURT(60360), LONGUEIL-SAINTE-MARIE(60369), MOGNEVILLE(60404), MONCEAUX(60406), MORIENVAL(60430), MOUCHY-LE-CHATEL(60437), MOUY(60439), NOAILLES(60462), ORROUY(60481), PONCHON(60504), PONTPOINT(60508), RANTIGNY(60524), RHUIS(60536), SAINTINES(60578), SAINT-SAUVEUR(60597), SAINT-SULPICE(60598), SAINT-VAAST-DE-LONGMONT(60600), VERBERIE(60667), VERDERONNE(60669),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

COMMUNE: LES AGEUX (60006)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
1946	D	16/06/61	PT2LH	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	HARAMONT 0020080010	LA NEUVILLE-GARNIER 0600080009
Communes grevées : HARAMONT(02368), LES AGEUX(60006), ANGICOURT(60013), ANGY(60015), AUTEUIL(60030), BERTHECOURT(60065), BETHISY-SAINT-MARTIN(60067), BETHISY-SAINT-PIERRE(60068), BONNEUIL-EN-VALOIS(60083), BURY(60116), CAMBRONNE-LES-CLERMONT(60120), CINQUEUX(60154), GILOCOURT(60272), HEILLES(60307), HERMES(60313), HODENC-L'EVEQUE(60316), HONDAINVILLE(60317), LIANCOURT(60360), LONGUEIL-SAINTE-MARIE(60369), MOGNEVILLE(60404), MONCEAUX(60406), MORIENVAL(60430), MOUCHY-LE-CHATEL(60437), MOUY(60439), NOAILLES(60462), ORROUY(60481), PONCHON(60504), PONTPOINT(60508), RANTIGNY(60524), RHUIS(60536), SAINTINES(60578), SAINT-SAUVEUR(60597), SAINT-SULPICE(60598), SAINT-VAAST-DE-LONGMONT(60600), VERBERIE(60667), VERDERONNE(60669),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

COMMUNE: MONCEAUX (60406)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
1946	D	16/06/61	PT2LH	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	HARAMONT 0020080010	LA NEUVILLE-GARNIER 0600080009
Communes grevées : HARAMONT(02368), LES AGEUX(60006), ANGICOURT(60013), ANGY(60015), AUTEUIL(60030), BERTHECOURT(60065), BETHISY-SAINT-MARTIN(60067), BETHISY-SAINT-PIERRE(60068), BONNEUIL-EN-VALOIS(60083), BURY(60116), CAMBRONNE-LES-CLERMONT(60120), CINQUEUX(60154), GILOCOURT(60272), HEILLES(60307), HERMES(60313), HODENC-L'EVEQUE(60316), HONDAINVILLE(60317), LIANCOURT(60360), LONGUEIL-SAINTE-MARIE(60369), MOGNEVILLE(60404), MONCEAUX(60406) , MORIENVAL(60430), MOUCHY-LE-CHATEL(60437), MOUY(60439), NOAILLES(60462), ORROUY(60481), PONCHON(60504), PONTPOINT(60508), RANTIGNY(60524), RHUIS(60536), SAINTINES(60578), SAINT-SAUVEUR(60597), SAINT-SULPICE(60598), SAINT-VAAST-DE-LONGMONT(60600), VERBERIE(60667), VERDERONNE(60669),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

COMMUNE: PONTPONT (60508)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
1946	D	16/06/61	PT2LH	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	HARAMONT 0020080010	LA NEUVILLE-GARNIER 0600080009
Communes grevées : HARAMONT(02368), LES AGEUX(60006), ANGICOURT(60013), ANGY(60015), AUTEUIL(60030), BERTHECOURT(60065), BETHISY-SAINT-MARTIN(60067), BETHISY-SAINT-PIERRE(60068), BONNEUIL-EN-VALOIS(60083), BURY(60116), CAMBRONNE-LES-CLERMONT(60120), CINQUEUX(60154), GILOCOURT(60272), HEILLES(60307), HERMES(60313), HODENC-L'EVEQUE(60316), HONDAINVILLE(60317), LIANCOURT(60360), LONGUEIL-SAINTE-MARIE(60369), MOGNEVILLE(60404), MONCEAUX(60406), MORIENVAL(60430), MOUCHY-LE-CHATEL(60437), MOUY(60439), NOAILLES(60462), ORROUY(60481), PONCHON(60504), PONTPONT(60508) , RANTIGNY(60524), RHUIS(60536), SAINTINES(60578), SAINT-SAUVEUR(60597), SAINT-SULPICE(60598), SAINT-VAAST-DE-LONGMONT(60600), VERBERIE(60667), VERDERONNE(60669),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8738	D	14/10/65	PT2	D59	49° 16' 46" N	2° 38' 27" E	0.0 m	PONTPONT/MONT PAGNOTTE 0600130002	
Communes grevées : PONTPONT(60508) , VILLENEUVE-SUR-VERBERIE(60680), VILLERS-SAINT-FRAMBOURG(60682),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8739	D	25/07/66	PT1	D59	49° 16' 46" N	2° 38' 27" E	0.0 m	PONTPONT/MONT PAGNOTTE 0600130002	
Communes grevées : FLEURINES(60238), PONTPONT(60508) , PONT-SAINTE-MAXENCE(60509), ROBERVAL(60541), VILLENEUVE-SUR-VERBERIE(60680), VILLERS-SAINT-FRAMBOURG(60682),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
D59	TDF-DO Lille 1 et 2 Patrick Fontaneu	35 r Gambetta	59130	LAMBERTSART	03.20.08.04.70	03.20.22.02.09
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

MUNE: PONT-SAINT-MAXENCE (60509)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8739	D	25/07/66	PT1	D59	49° 16' 46" N	2° 38' 27" E	0.0 m	PONTPOINT/MONT PAGNOTTE 0600130002	
Communes grevées : FLEURINES(60238), PONTPOINT(60508), PONT-SAINT-MAXENCE(60509) , ROBERVAL(60541), VILLENEUVE-SUR-VERBERIE(60680), VILLERS-SAINT-FRAMBOURG(60682),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
D59	TDF-DO Lille 1 et 2 Patrick Fontaneu	35 r Gambetta	59130	LAMBERTSART	03.20.08.04.70	03.20.22.02.09

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

COMMUNE: RHUIS (60536)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
1946	D	16/06/61	PT2LH	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	HARAMONT 0020080010	LA NEUVILLE-GARNIER 0600080009
Communes grevées : HARAMONT(02368), LES AGEUX(60006), ANGICOURT(60013), ANGY(60015), AUTEUIL(60030), BERTHECOURT(60065), BETHISY-SAINT-MARTIN(60067), BETHISY-SAINT-PIERRE(60068), BONNEUIL-EN-VALOIS(60083), BURY(60116), CAMBRONNE-LES-CLERMONT(60120), CINQUEUX(60154), GILOCOURT(60272), HEILLES(60307), HERMES(60313), HODENC-L'EVEQUE(60316), HONDAINVILLE(60317), LIANCOURT(60360), LONGUEIL-SAINTE-MARIE(60369), MOGNEVILLE(60404), MONCEAUX(60406), MORIENVAL(60430), MOUCHY-LE-CHATEL(60437), MOUY(60439), NOAILLES(60462), ORROUY(60481), PONCHON(60504), PONTPOINT(60508), RANTIGNY(60524), RHUIS(60536) , SAINTINES(60578), SAINT-SAUVEUR(60597), SAINT-SULPICE(60598), SAINT-VAAST-DE-LONGMONT(60600), VERBERIE(60667), VERDERONNE(60669),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

COMMUNE: ROBERVAL (60541)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8739	D	25/07/66	PT1	D59	49° 16' 46" N	2° 38' 27" E	0.0 m	PONTPOINT/MONT PAGNOTTE 0600130002	
Communes grevées : FLEURINES(60238), PONTPOINT(60508), PONT-SAINTE-MAXENCE(60509), ROBERVAL(60541), VILLENEUVE-SUR-VERBERIE(60680), VILLERS-SAINTE-FRAMBOURG(60682),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
D59	TDF-DO Lille 1 et 2 Patrick Fontaneu	35 r Gambetta	59130	LAMBERTSART	03.20.08.04.70	03.20.22.02.09

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

MUNE: VERNEUIL-EN-HALATTE (60670)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8776	D	10/06/92	PT1	F80	49° 14' 54" N	2° 28' 16" E	0.0 m	CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ 0600220009	
Communes grevées : APREMONT(60022), CREIL(60175), MONTATAIRE(60414), NOGENT-SUR-OISE(60463), SAINT-LEU-D'ESSERENT(60584), SAINT-MAXIMIN(60589), THIVERNY(60635), VERNEUIL-EN-HALATTE(60670),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8841	D	08/09/80	PT2	E60	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	VERNEUIL-EN-HALATTE/CREIL 0600240003	
Communes grevées : APREMONT(60022), CREIL(60175), VERNEUIL-EN-HALATTE(60670),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8845	D	30/05/61	PT2	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	APREMONT/BA 110 CREIL 0600570003	
Communes grevées : APREMONT(60022), AUMONT-EN-HALATTE(60028), CREIL(60175), SENLIS(60612), VERNEUIL-EN-HALATTE(60670),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8844	D	30/05/61	PT1	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	APREMONT/BA 110 CREIL 0600570003	
Communes grevées : APREMONT(60022), AUMONT-EN-HALATTE(60028), CREIL(60175), NOGENT-SUR-OISE(60463), SAINT-MAXIMIN(60589), SENLIS(60612), VERNEUIL-EN-HALATTE(60670), VILLERS-SAINT-PAUL(60684),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
E60	D.D.E. de l'OISE	BD Amyot d'Inville BP 317	60021	BEAUVAIS CEDEX		
F80	FRANCE TELECOM M. BOULY Didier	Bat Condorcet 20, av Paul Claudel	80050	AMIENS CEDEX 1	03.22.49.76.75	03.22.49.73.96
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

UNE: VILLENEUVE-SUR-VERBERIE (60680)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8739	D	25/07/66	PT1	D59	49° 16' 46" N	2° 38' 27" E	0.0 m	PONTPONT/MONT PAGNOTTE 0600130002	
Communes grevées : FLEURINES(60238), PONTPONT(60508), PONT-SAINTE-MAXENCE(60509), ROBERVAL(60541), VILLENEUVE-SUR-VERBERIE(60680) , VILLERS-SAINT-FRAMBOURG(60682),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8738	D	14/10/65	PT2	D59	49° 16' 46" N	2° 38' 27" E	0.0 m	PONTPONT/MONT PAGNOTTE 0600130002	
Communes grevées : PONTPONT(60508), VILLENEUVE-SUR-VERBERIE(60680) , VILLERS-SAINT-FRAMBOURG(60682),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
D59	TDF-DO Lille 1 et 2 Patrick Fontaneu	35 r Gambetta	59130	LAMBERTSART	03.20.08.04.70	03.20.22.02.09

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.